

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39  
Nb. de représentés : 11  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 25/1169 :**

Validation de manifestations "villages"  
prévention de la délinquance"

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Accusé de réception en préfecture  
974 302 20169-1/230916-25-1169-DE  
Date de transmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°25/1169 : Validation de manifestations "villages prévention de la délinquance".**

CLSPD - Direction de la Proximité

Vu la Loi du 5 mars 2007 relative au rôle des Maires dans la prévention de la délinquance sur leur territoire,

Vu les orientations nationales en matière de sécurité et de prévention de la délinquance,

Vu l'attribution d'une subvention d'Etat dans le cadre de la mise en place de projets visant la prévention auprès des scolaires et des jeunes des quartiers,

Vu la validation du PDSAR (Plan Départemental de Sécurité et d'Actions Routières),

Le Maire informe l'Assemblée du positionnement du projet intitulé 'village prévention' organisé sur l'année 2023 dans un partenariat conjoint CLSPD- ETAT – CONTRAT DE VILLE et CLS.

Sous l'égide du CLSPD – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ce projet est porté avec les institutions et les établissements scolaires. Cette action prévoit deux journées d'intervention sur deux secteurs de la ville ; Basse Terre et Terre Sainte.

Donnant suite à une précédente session en 2022 qui s'est déroulée sur les secteurs de Grands-Bois et de Bois d'Oliviers, ces actions s'installent dans une collaboration partenariale pour les publics cibles et en réponse aux problématiques sur zones en matière de prévention de la délinquance.

Les thématiques abordées lors de ces deux journées, répondent aux besoins d'intervention repérés telles que le harcèlement, le danger des écrans, la prévention aux addictions, la prévention à la santé, la prévention routière (dont les gestes aux premiers secours), la prévention des comportements dans les bus et aussi à l'amélioration du dialogue entre les jeunes des quartiers de la ville et les forces de sécurité de l'Etat ainsi que notre police municipale.

Les dates positionnées dans une programmation départementale sont le 25 juillet 2023 sur le quartier de Joli Fond- Basse-Terre et le 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le quartier de Terre-Sainte.

Les postes de dépenses prévoient un engagement financier de la collectivité à hauteur de 3 000 € et de l'Etat à hauteur de 3 000 € sur appel à projet FIPD (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance*).

Réservation budgétaire : 020 6288 30 antenne CLSPD

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VALIDER** les actions du service ici présentées, validées au CLSPD et en commission FIPD et PDSAR,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE  
  
Michel MONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230516-25-1169-DE  
Date de télétransmission : 22/05/2023  
Date de réception préfecture : 22/05/2023